



SERVICE DE GARDE POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL PRIORITAIRE

06/04/2021

Dans le cadre de la pandémie de COVID 19, 5 lieux d'accueil sont mis en place la semaine du 6 au 9 avril sur le territoire d'API pour accueillir les enfants des personnels prioritaires suivants n'ayant pas d'autres possibilités de garde :

- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Les professionnels de santé libéraux suivants : biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, pharmaciens, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contact-tracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les préparateurs en pharmacie et les ambulanciers ;
- Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfectures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;
- Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; Services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;
- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil.
- Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, surveillants de la pénitencière)

L'évolution de la pandémie, des directives du gouvernement et des besoins peuvent amener à faire évoluer les lieux et les modes d'accueil.

À PARTIR DU 6 AVRIL 2021

• **Issoire -API - ANNEXE École du Faubourg** Organisé par la ville et l'Inspection de l'Éducation Nationale (IEN) d'Issoire

Un lieu permanent est mis en place :

→ **mardi jeudi et vendredi de 7h15 à 18h30**

Un repas est fourni aux enfants.

Contact : Service éducation 04.73.89.03.54

→ **mercredi de 7h45 à 18h30**

Les parents doivent fournir le pique-nique.

Contact et inscriptions: ejs@capiissoire.fr

• **Plauzat – école et PEJ** Organisé par la commune, l'IEN de Clermont-Gergovie et API

Un lieu permanent est mis en place :

→ **Le mardi, jeudi et vendredi à l'école de 7h30 à 18h30. Les parents doivent fournir le pique-nique.**

→ **Le mercredi au Pôle enfance jeunesse de 7h30 à 18h00. Les parents doivent fournir le pique-nique.**

Contact et inscription : ejs@capiissoire.fr

• **Saint-Germain Lembron – école et PEJ** Organisé par la commune, l'IEN d'Issoire et API

Un lieu permanent est mis en place :

→ **Le mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30. Les parents doivent fournir le pique-nique.**

→ **Le mercredi au Pôle enfance jeunesse de 7h30 à 18h00. Les parents doivent fournir le pique-nique.**

contact et inscription : ejs@capiissoire.fr

• **Enfants de 0 à 3 ans**

Organisé par API, deux lieux sont mis en place :

Multi-Accueil Champeix : mardi à vendredi de 7h30 à 18h30. Les parents doivent fournir le repas.

Multi-Accueil Issoire : mardi à vendredi de 7h00 à 19h00 avec repas fourni.

Assistantes maternelles agréées indépendantes : l'accueil peut se faire sur demande

Contact et inscriptions: ejs@capiissoire.fr